



Vandœuvres, le 10 juin 2024
Lge 2020-2025 / CM 35

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 10 juin 2024 à 18h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Carlos BACHMANN, Jean-Pierre GARDIOL, Sibilla HÜSLER ENZ, Véronique LEVEQUE, Jean-Dominique MARECHAL, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Amedeo SERRA, Paul STALDER, Galia TURRETTINI (Présidente), Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

Excusés Mme Claire HUYGHUES-DESPOINTES
M. Maximilien TURRETTINI

* * *

Mise en place du nouveau Bureau

Mme LEVEQUE souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance à 18h34.

Elle s'adresse à l'assemblée en ces termes :

« Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers amis,

Ce soir, l'année de ma présidence au Conseil municipal s'achève, avec tout à l'heure un moment de partage autour d'un barbecue convivial, et je m'en réjouis.

C'est avec à la fois du plaisir et une certaine nostalgie que je cède ma place aujourd'hui. Du plaisir parce que le bilan de cette année est globalement positif. J'ai eu énormément de satisfaction à arbitrer vos débats et à diriger ce Conseil, et je vous remercie pour votre participation souvent bienveillante et toujours efficace. Convivialité étant mon mot d'ordre, je constate que c'est cette concorde et l'intelligence collective du groupe qui ont été le plus souvent la formule gagnante de nos débats.

Mais c'est aussi avec une certaine nostalgie, parce qu'après une année il faut céder sa place, mais je sais que mon successeur sera très compétente et que le Conseil continuera à fonctionner de manière harmonieuse et utile à l'ensemble des communiens de Vandœuvres.

Merci encore à tous, et bienvenue à notre nouvelle présidente Galia Turrettini. »

VL
gt

L'assemblée applaudit Mme Lévêque.

Mme Turrettini, la Présidente, s'adresse à son tour à l'assemblée.

« Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je suis très honorée et fière de pouvoir prendre la parole ce soir en tant que présidente du Conseil municipal et de pouvoir continuer au sein du bureau avec Mme Riccio et Mme Lévêque, que je remercie pour leur engagement et pour la bonne entente qui règne depuis déjà trois ans.

Je remercie aussi l'ensemble du Conseil municipal pour la confiance que vous m'accordez, et je me réjouis de cette année à vos côtés, une année particulière puisque c'est la dernière de cette législature 2020-2025 et, bien que l'heure ne soit pas encore tout à fait au bilan, je crois que pouvons être fiers du chemin parcouru. Restons concentrés et engagés pour finir cette législature en beauté. J'aimerais souligner la qualité de nos échanges et de nos décisions, qui sont toujours prises dans l'intérêt de la commune et de ses habitants, avec bon sens, compétence, respect et collégialité, malgré parfois les différences d'opinions.

Enfin, j'aimerais mettre en avant tout le travail du personnel communal, sans qui notre tâche serait bien moins aisée. Et, évidemment, merci à tous les Vandœuvriens pour leur confiance. »

L'assemblée applaudit Mme Turrettini.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024

Mme le Maire souhaite apporter un complément à la suite de la dernière séance. Elle rappelle que Mme Huyghues-Despointes avait demandé s'il était possible d'obtenir la note de l'Association des communes genevoises (ACG) faisant état des coûts induits par le déménagement dans de nouveaux locaux. Cette note est accessible, et Mme le Maire souhaiterait savoir si d'autres conseillers désirent la recevoir.

La Présidente propose que ladite note soit mise à disposition sur CMNet.

Mme le Maire observe que M. Genoud peut également l'adresser aux conseillers par courriel, ce que ce dernier confirme.

La Présidente en prend bonne note. Elle excuse par ailleurs les absences ce soir de Mme Huyghues-Despointes et de M. Turrettini, ainsi que les retards annoncés de MM. Morel, Gardiol et Bachmann. Cela fait, elle met aux voix le procès-verbal de la séance du 6 mai 2024.

Le procès-verbal du 6 mai 2024 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Plan directeur communal (PDCOM)

Mme le Maire rappelle qu'elle avait annoncé, lors de la dernière séance du Conseil municipal, que des erreurs avaient été signalées dans l'arrêté délivré le 24 avril 2024, lesquelles avaient trait à la forme et non pas au fond. Il s'avère que le Conseil d'État, pour corriger lesdites erreurs, a dû délivrer un nouvel arrêté en date du 5 juin 2024, arrêté contre lequel un recours a été formé, comme la Commune l'a appris vendredi dernier. Ce recours ayant un effet suspensif, le PDCOM, qui avait été validé, n'est temporairement plus en force. La nouvelle étant très récente, la Mairie n'a pas encore consulté l'OAC

VL
gf

ou le Département pour savoir ce que cela impliquait vis-à-vis des préavis qui seront rendus. Toujours est-il que, malheureusement, la validation définitive du PDCOM est encore une fois remise à plus tard.

Maison Olivier

Dans le cadre du projet de la maison Olivier, les personnes qui ont recouru contre l'autorisation préalable ont décidé de faire appel de la décision rendue en première instance, qui rejetait leur recours. Ce dossier est en cours de procédure.

Crèche

La Commune a reçu l'autorisation complémentaire pour son projet de crèche à la route de Vandœuvres 77. Comme les conseillers le savent, les travaux ont d'ores et déjà commencé.

Sécurité

Le nouvel agent de police municipale (APM), qui avait commencé sa formation en novembre dernier, la termine ce mois-ci. Il prêtera serment le 25 juin et prendra ses fonctions officiellement le 1^{er} juillet. Il sera certainement présent aux Promotions, en uniforme puisqu'il sera déjà assermenté à ce moment-là. L'Exécutif est ravi de pouvoir compter sur lui.

En outre, une information a été publiée ce jour sur le site Internet de la Commune concernant la sécurité renforcée pendant les vacances. Vandœuvres disposant de deux APM en exercice dès le mois de juillet, des actions peuvent commencer à être mises en œuvre.

École

Une solution a pu être trouvée pour la rentrée scolaire 2024, qui aura lieu le 19 août, eu égard à la nouvelle classe qui doit être ouverte à l'école primaire. La salle en question avait été aménagée l'an dernier et était utilisée quotidiennement depuis, mais pas à toutes les périodes, pour des cours d'appuis ou encore d'anglais. La nouvelle classe occupera donc cette salle, qui a la dimension requise, et les cours qui sont donnés en plus petits groupes (appuis, anglais, etc.) auront lieu dans le sas où se trouvait précédemment le secrétariat. La Commune est soulagée que cette solution ait pu être trouvée et Mme le Maire tient à remercier tous les acteurs de l'école, c'est-à-dire la direction, les enseignants, les parents et les élèves, de la souplesse dont ils font preuve malgré des conditions qui deviennent de plus en plus compliquées.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'école provisoire est attendue pour la rentrée d'août 2025, et non pas pour la prochaine, comme certains ont pu le penser. Les démarches sont en cours pour déposer la demande d'autorisation de construire et des contacts ont été pris avec le DIP afin de connaître sa position sur ce qui est prévu. Il s'agit là de la procédure habituelle, et celle-ci permet de ne pas perdre du temps par la suite.

Big Lulu Burgers

La présence de Big Lulu Burgers sur l'Esplanade les mercredis midi et soir a été validée jusqu'à l'année prochaine, à la suite d'un essai concluant de trois mois. L'emplacement étant pressenti pour accueillir l'école provisoire dont il vient d'être question, il sera réexaminé si nécessaire en temps voulu.

Manifestations

La sortie des aînés a eu lieu jeudi dernier à la Fondation Gianadda, à Martigny, en présence notamment de la Présidente et de Mme Huyghues-Despointes. Malgré quelques problèmes de démarrage, la journée s'est très bien déroulée et la Mairie a reçu de nombreux remerciements de la part des aînés.

gt ll

Début mai a eu lieu la rencontre entre les autorités et la population. Cet événement a été un grand succès et a réuni plus de 80 personnes. La date coïncidant avec la distribution du tout-ménage concernant la fermeture du chemin de la Blonde, les habitants avaient besoin d'obtenir des compléments d'information, qu'ils ont pu recevoir. Ils ont ainsi pu être rassurés sur le fait que la Commune a essayé de prendre la mesure la moins dommageable au vu des circonstances. Ces rencontres, qui sont à la fois très importantes et très intéressantes, se déroulent selon une formule qui convient aux Vandœuvriens comme aux autorités : un véritable échange a lieu entre les habitants, qui posent des questions, et les autorités, qui y répondent devant tout le monde afin que chacun dispose des mêmes informations. C'est en outre un moment très convivial, qui est suivi d'un apéritif. La prochaine rencontre aura lieu en novembre.

Les Promotions, quant à elles, se tiendront le 29 juin. La cérémonie a été anticipée de 15 minutes et débutera à 9h45 pour tenir compte du fait qu'il y a une classe supplémentaire. Si les conseillers souhaitent obtenir un bon pour eux-mêmes et leur conjoint, ils peuvent en faire la demande à Mme Freitas. Ceux qui viendront sont invités à se munir de leur cocarde, puisqu'un petit cortège est prévu.

Enfin, quatre soirées de cinéma en plein air auront lieu du 28 au 31 juillet, avec des films qui ont été choisis par la Commission culture et manifestation.

Chantier Gardy

Mme le Maire annonce que de nombreuses plus-values ont été annoncées sur divers postes du chantier Gardy, lesquelles sont dues à divers motifs plus ou moins discutables, parmi lesquels l'inflation ou encore des changements de programme. La plus-value est, pour le moment, inférieure à 5 %. Il sera probablement nécessaire de demander un crédit complémentaire, mais il semble opportun d'attendre afin de pouvoir transmettre des chiffres précis. La Commission des finances sera saisie de la question de cette hausse, qui demeure pour l'instant très légère.

M. VAUCHER souhaiterait savoir si cela signifie que le montant réservé pour les divers et imprévus ne suffit donc pas à absorber les dépassements signalés.

Mme le Maire précise que tout ne peut pas être mis sur la ligne des imprévus, en raison des différents motifs des dépassements. Les chiffres étant encore appelés à varier, le détail sera communiqué au Conseil dans un second temps.

Voie Bleue

Une conférence de presse sur la Voie Bleue a eu lieu lundi 3 juin 2024 pour annoncer le dépôt de la demande d'autorisation de concession par la CGN. Les autorités de Vandœuvres n'étaient pas présentes, car la séance d'Exécutif se tient le lundi matin, mais les démarches sont donc en cours. En outre, un amendement à la convention a été signé concernant le montant, puisque de nouveaux partenaires ont rejoint cette dernière. En conséquence, une nouvelle répartition a été prévue, impliquant une baisse de la contribution vandœuvrienne.

M. VAUCHER demande s'il est possible de connaître le nom des nouveaux partenaires de la Voie Bleue.

Mme le Maire indique qu'il s'agit du groupe Richemont, un partenaire privé, et d'une association pour la promotion de la Voie Bleue.

Mobilitri

M. R. STALDER annonce que l'Exécutif a choisi de ne pas reconduire le contrat de prestation avec Mobilitri. Cette décision permet de lancer un nouvel appel d'offres en partenariat avec la commune de Choulex. Pour rappel, le contrat de prestation conclu avec Mobilitri avait été prolongé d'un an et sera

vc gf

échu fin octobre. Dès début novembre, un nouveau système de tri pour les encombrants sera donc mis en place.

Mme LEVEQUE demande s'il est prévu de revenir au système de ramassage devant la porte.

M. R. STALDER répond par la négative.

Mme LEVEQUE demande si la prestation sera donc la même qu'actuellement, mais assurée par une autre société.

M. R. STALDER le confirme et précise que le point de collecte sera certainement situé à Vandœuvres, en partenariat avec Choulex. Les habitants des deux communes pourront venir y amener leurs encombrants. Les dates et le rythme de collecte restent à définir, raison pour laquelle les SIG ont proposé l'appui d'un bureau d'ingénieurs, dans le but de trouver la meilleure solution.

M. MARECHAL souhaiterait savoir qui a pris la décision de stopper le porte-à-porte.

M. R. STALDER explique que le porte-à-porte n'est pas optimal d'un point de vue écologique, dans le sens où le camion ramasse tout, sans qu'aucun tri soit effectué. Or il est obligatoire de séparer les objets encombrant en fonction de leur matériau.

M. MARECHAL relève que ce système existe toujours dans d'autres communes.

M. R. STALDER indique que ce sera bientôt interdit. Un projet de loi est en cours d'élaboration, dont découlera un nouveau règlement, et l'Exécutif a choisi de prendre les devants.

M. PEYER demande si le site envisagé est encore à l'étude.

M. R. STALDER répond par la négative. Le site est connu. Il reste à définir la mise en place et le fonctionnement de ce point de collecte. À Veyrier, par exemple, des bennes sont mises à disposition de la population tous les 15 jours sur un parking, et les habitants viennent avec leur véhicule pour déposer leurs encombrants. La collecte y a lieu un vendredi et un samedi, étant précisé que Veyrier compte 12'000 habitants et que la situation est donc peu comparable. Le rythme pourrait être le même que celui de la levée au porte-à-porte qui existait auparavant, mais ce ne sont là que des hypothèses.

M. MOREL rejoint la séance à 19h04.

M. PEYER demande quel sera le site de collecte.

M. R. STALDER indique qu'il se trouvera au centre Gardy.

Mme HÜSLER ENZ demande s'il sera encore possible pour les habitants d'appeler pour bénéficier d'un ramassage à domicile, comme c'est le cas actuellement.

M. R. STALDER confirme que ce sera probablement le cas, notamment pour les personnes à mobilité réduite, à la différence près que le prestataire ne le fera que pour Vandœuvres et Choulex.

4. Communications du Bureau

La Présidente indique que le Bureau n'a pas de communications.

5. Communications des commissions

Durabilité et Bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture du compte rendu de séance du 13 mai 2024.

« Le point principal de l'ordre du jour de cette séance portait sur l'intervention de Mme Jenifer Schlup, cheffe de projet au Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche (Office cantonal de l'eau), quant au projet de renaturation de la Seymaz, concernant la portion de la rivière située entre le

VL gt

pont Ladame (ch. de-Westerweller) et celui du chemin des Choucas (tennis SIG). Pour rappel, Mme Schlup avait déjà participé à une séance de la Commission, en 2021, pour présenter le projet qui en était encore à ses prémises.

Le but premier de cette renaturation consiste en l'amélioration de l'habitat piscicole. Sur ce secteur, la rivière est relativement naturelle, mais comme son lit mineur est large, il arrive en été que la lame d'eau ne soit profonde que de quelques centimètres, ce qui est défavorable à la faune piscicole. Ce qui l'est, en revanche, c'est le cordon boisé qui existe à cet endroit. À noter que plusieurs variétés de truites sont présentes dans ce secteur.

Des caches à poissons seront construites et installées. Des resserrements seront réalisés au moyen d'un mélange de blocs, de graviers et de souches, ce qui permettra d'accroître les lignes d'eau et de créer plus de diversité pour favoriser l'habitat piscicole.

Toutes ces opérations sont compatibles avec la protection contre les crues.

Un autre objectif est la préservation de la forêt, qui est essentielle pour la faune locale. Cela étant, des abattages ont été nécessaires, d'une part car certains arbres menaçaient de tomber et, d'autre part, afin de permettre une densification du sous-bois, en remettant en lumière certains emplacements où une strate différente pourra s'exprimer. En outre, des branches issues des abattages ont été conservées afin de créer de larges tas de bois, de façon à diriger les piétons et limiter le piétinement.

Une déviation est prévue pour les promeneurs durant les travaux, sur un chemin qui est également très agréable.

Il a été relevé que presque tous les propriétaires se sont plaints des chiens qui traversent la rivière. Il semblerait donc opportun d'éloigner le chemin du bord du cours d'eau, en ne conservant que quelques passages à proximité de la rivière.

La Commission a estimé qu'il serait intéressant de consacrer un article dans La Coquille à cette renaturation.

Par ailleurs, des panneaux d'information sont prévus à chaque extrémité du secteur.

Sous les divers, les sujets suivants furent évoqués :

- Règlement sur les déchets
Celui-ci a été revu par l'administration et il est à bout touchant. Les réflexions ont notamment porté sur les déchets des entreprises.
- Gestion du chauffage à distance (CAD)
Comme mentionné par M. l'Adjoint lors du dernier plénum, par le biais d'une subvention allouée par SIG dans le cadre du programme éco21, il est travaillé à l'établissement d'un contrat de gestion du CAD dans le but de coordonner les nombreuses entreprises qui sont appelées à intervenir. Outre une simplification du suivi, il en résultera une optimisation énergétique de l'installation.
- Plantation d'arbres
L'Exécutif a le souhait d'arboriser toutes les parcelles du domaine public communal susceptibles de l'être, comme les abords du chemin de Marchepied.
- Moustique tigre
Une vidéo figurant sur le site du Canton a été projetée, évoquant la présence dudit moustique dans la région et les manières d'éviter sa prolifération.

VL
gf

- Déchetterie de Marchepied

Il a été constaté que la fermeture de la déchetterie provisoire n'est pas toujours effectuée en conformité avec les horaires établis.

La prochaine séance de la Commission durabilité et bâtiments se tiendra lundi 24 courant, à 19 heures. »

Mme LEVEQUE, revenant sur la suggestion d'article pour La Coquille, précise que celui-ci pourra être publié dans la prochaine édition et demande s'il sera écrit par M. Vaucher ou par Mme Schlup.

M. VAUCHER propose que Mme Lévêque prenne contact avec Mme Schlup.

Communication et Naturalisations (CCN)

Mme LEVEQUE donne lecture du compte rendu de la séance du 21 mai 2024.

« La dernière séance de la Commission a été celle de la relecture de certains articles précédemment écrits et des nouveaux articles fournis par les commissaires, ainsi que du choix des photos pour illustrer la prochaine Coquille, qui sera la n° 60 et sortira fin juin ou début juillet. Les commissaires sont convenus de se transmettre les articles restants par courriel, afin d'éviter une séance supplémentaire. »

Culture et manifestations (CCM)

La Présidente donne lecture du compte rendu de la séance du 3 juin 2024.

« La séance a été essentiellement dédiée à l'audition de compagnies théâtrales en prévision du spectacle au parc qui aura lieu en 2025, la dernière semaine de juin et la première de juillet. La Commission a eu la chance d'avoir des propositions de grande qualité et le choix a été difficile. Tous les commissaires peuvent d'ailleurs être remerciés pour leur travail et leur patience ce soir-là. C'est la compagnie L'Abri qui a été choisie pour faire rêver Vandœuvres l'été prochain, grâce à leur spectacle onirique et poétique, qui sera assurément magique.

Le choix définitif des films pour le Cinéma en plein air, qui se tiendra du 28 au 31 juillet 2024, a été validé. Les films sélectionnés sont les suivants : « Ma Vie de Courgette », « Slumdog Millionaire », « Ciao-Ciao Bourbine » et « La La Land ».

La prochaine séance aura lieu le 2 septembre 2024. »

M. MARECHAL demande si le choix de la compagnie pour le spectacle dans le parc est définitif.

La Présidente le confirme.

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du compte rendu de la séance du 4 juin 2024 et s'excuse par avance pour les éventuelles redites.

« La commission s'est réunie le 4 juin 2024.

Elle a reçu un couple de voisins du projet « maison Olivier ».

Ces voisins ont écrit au Conseil municipal le 30 avril 2024 en relation avec ce projet et le Conseil dans sa séance du 6 mai a proposé qu'ils soient auditionnés par la Commission aménagement du territoire. Les voisins en question ont déposé un recours à l'encontre de l'autorisation préalable portant sur l'entier du projet, soit la rénovation de la maison Olivier et de la menuiserie ainsi que la construction de deux nouveaux bâtiments pour lesquels une affectation administrative est prévue.

Il est ressorti de leur audition qu'ils ont été « froissés » de ne pas avoir été consultés très en amont du projet compte tenu du fait que leur famille, très ancienne à Vandœuvres, a toujours très bien collaboré

vc gf

avec la Commune par le passé. Ils ont cependant été tenus au courant de l'évolution du projet par l'Exécutif.

Des discussions il est ressorti que les deux nouveaux bâtiments prévus posent problème, en particulier le bâtiment sud qu'ils estiment trop proche de leur parcelle et dont ils craignent qu'il ne dénature le centre du village. Ils souhaitent avoir un vrai échange avec la Commune sur ce sujet.

La Commission a rappelé le souci de chacun de ses membres de ne pas dénaturer le centre du village. La prise en compte des remarques des voisins par l'Exécutif a d'ailleurs motivé l'idée de scinder en deux le projet et d'aller de l'avant uniquement en ce qui concernait la rénovation des bâtiments existants en demandant aux mandataires de poursuivre leurs études seulement sur cette partie du projet et en laissant en attente le projet de construction des deux nouveaux bâtiments.

Il a encore été rappelé que la Commune s'agrandit et qu'elle a des nécessités en termes de locaux puisqu'elle est déjà à l'étroit dans les actuels bâtiments communaux. Toutes les pistes sont explorées : des études sont en cours pour optimiser l'utilisation du parc immobilier existant ; la Commune a également acheté un immeuble dans la promotion route de Vandœuvres 77 pour y installer une crèche.

La Commission a encore souligné que l'Exécutif a agi d'entente avec la Commission et le Conseil municipal dans le dossier « maison Olivier ».

La Commission a ensuite remercié les voisins de s'être déplacés, elle s'est déclarée satisfaite d'avoir pu avoir un échange constructif et a manifesté son intention d'intégrer les remarques qui ont été faites dans ses réflexions.

Après le départ des voisins, le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité avec les modifications proposées.

Puis la Commission est passée à l'étude de la délibération 12-2022 du 16 octobre 2023 qui porte sur le crédit d'investissement des honoraires d'architectes et d'ingénieurs pour la rénovation de la maison Olivier et de la menuiserie.

Mme le Maire a informé les commissaires que cette délibération, qui devait être traitée lors du Conseil municipal du 10 juin, a été retirée de l'ordre du jour puisqu'un montant d'honoraires d'ingénieurs dépassant celui qui était prévu a déjà été articulé. Il n'y a aucun sens à voter au Conseil municipal une délibération sur des montants d'ores et déjà insuffisants.

Un large échange de vues a eu lieu suite à l'audition qui venait de se dérouler.

Mme le maire regrette l'incompréhension qui a pu s'installer et souligne que les voisins ont été informés de l'évolution du projet déjà en 2022, ainsi que par pas moins de cinq courriers en 2023, sans compter la tenue de deux réunions avec eux en janvier et en juillet 2023.

Il est décidé à ce stade que l'Exécutif prenne contact avec les architectes pour éclaircir la question de l'augmentation des honoraires d'ingénieurs en lien avec la rénovation des bâtiments existants.

La délibération est gelée.

Il est également décidé que M. le Secrétaire général prépare un projet de courrier de réponse à la lettre du 30 avril 2024 qui sera soumis à la Commission puis au Conseil municipal et qui sera signé par la Présidente du Conseil ainsi que par celle de la Commission.

Mme le Maire fait ensuite le point sur les dossiers d'autorisation de construire en cours.

La parcelle Princes-Marclay a bénéficié d'une autorisation de construire pour une densification à 0.3.

Des discussions sont en cours pour les deux bâtiments en habitat groupé prévus dans le bas de la parcelle chemin des Hauts-Crêts 142-144, au niveau du chemin Vert. La dérogation demandée est contraire au PDCom, mais celui-ci n'était pas encore approuvé lorsque le projet a été déposé.

gt vl

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h03. »

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Néant.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 10-2024 – Crédit d'investissement brut pour le remplacement de l'ensemble du linoléum dans huit salles de classe et la salle des combles de la nouvelle école – route de Pressy 4, pour un montant de CHF 140'000.- TTC

La Présidente cède la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire explique que l'Exécutif dépose aujourd'hui cette délibération, car les utilisateurs de l'école ont fait part, il y a quelques mois, d'une usure importante sur le lino de toutes les salles de classe, lequel présente des trous à certains endroits, comme le montrent les photos que les conseillers ont pu consulter. Ce lino doit être poli chaque année pour son entretien, ce qui provoque évidemment une usure qui s'ajoute à celle induite par l'utilisation courante des salles. Il convient donc de le refaire. Il faut préciser qu'il est impossible de procéder au remplacement de l'entièreté du lino pendant les vacances d'été, qui sont raccourcies, compte tenu notamment du fait que les classes doivent pouvoir être réaménagées au minimum deux semaines avant la rentrée. Cela ne laisse que cinq semaines pour les travaux, ce qui n'est pas suffisant pour les huit salles à traiter. Le montant porte toutefois sur l'ensemble de la réfection du lino, et l'Exécutif propose au Conseil soit de voter cette délibération sur le siège, ce qui permettrait de faire quatre salles cet été puis quatre autres en 2025, soit de la renvoyer en commission, ce qui est possible aussi, étant précisé que les travaux seraient alors réalisés sur les étés 2025 et 2026.

M. GARDIOL rejoint la séance à 19h21.

M. VAUCHER demande si le montant implique un appel d'offres sur invitation.

Mme le Maire indique que ce n'est pas le cas.

M. GENOUD précise que la limite est juste en dessus, à CHF 150'000.-. Un certain nombre d'offres seront tout de même demandées.

Mme PICTET annonce que l'Entente propose de voter sur le siège, de manière que les travaux puissent avancer.

M. PEYER demande de combien de mètres il s'agit.

Mme le Maire explique que ce sont 960 mètres carrés de lino et 955 mètres de plinthes (il faut en effet retirer ces dernières pour remettre le lino neuf).

M. VAUCHER fait remarquer les plinthes sont exprimées en « m² », alors qu'il s'agit plutôt de mètres.

M. GENOUD en prend bonne note.

M. BACHMANN rejoint la séance à 19h24.

La Présidente passe la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

VL gt

DM 10-2024 – Crédit d'investissement brut pour le remplacement de l'ensemble du linoléum dans huit salles de classe et la salle des combles de la nouvelle école – route de Pressy 4, pour un montant de CHF 140'000.- TTC

Vu l'exposé des motifs,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,
le Conseil municipal

DECIDE

1. D'accepter le crédit d'investissement de 140'000 F pour le projet de remplacement de l'ensemble du linoléum dans huit salles de classe et la salle des combles de la nouvelle école – route de Pressy 4.
2. D'ouvrir au maire un crédit de 140'000 F TTC destiné au financement de ce remplacement.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de 140'000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
5. De financer ces honoraires entièrement avec les fonds propres de la Commune.

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur la délibération DM 10-2024.

Le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 10-2024 par 15 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente met aux voix le vote sur le siège.

Le Conseil municipal accepte de voter sur le siège par 15 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente met au vote la délibération DM 10-2024.

Le Conseil municipal accepte la délibération DM 10-2024 à la majorité par 14 oui, 0 non et 1 abstention.

9. DM 11-2024 – Crédit d'investissement brut pour le remplacement du système de contrôle d'accès des bâtiments communaux, pour un montant de CHF 222'000.- TTC

La Présidente cède la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire explique qu'un système de clés magnétiques existe pour tous les bâtiments communaux. Dans le cadre de la construction du centre de voirie et de pompiers, la question du système de contrôle d'accès s'est posée et l'Exécutif a constaté que celui dont dispose la Commune actuellement n'est pas très satisfaisant, car il est extrêmement peu pratique et il est difficile d'usage pour les personnes qui doivent programmer les clés en particulier. Tout n'est pas négatif, mais la situation n'est pas optimale. De plus, chaque commande de clé, pour un nouvel employé par exemple, a un coût élevé. Pour ces raisons, il ne semblait pas intéressant d'appliquer cette solution au nouveau centre Gardy et une réflexion a par conséquent été initiée sur une uniformisation de tous les bâtiments avec un nouveau système. Un appel a été lancé pour un devis et il s'avère que les sociétés qui offrent ce genre de prestations ne sont pas nombreuses. Deux ont répondu et l'un de ces devis, qui comprend la serrurerie, a été validé. L'entreprise concernée est Magnin Paroisse, qui se trouve à un kilomètre environ du centre Gardy. En termes de proximité, il aurait été difficile de trouver mieux. En outre, cette même société a déjà un autre contrat sur le chantier Gardy et elle s'occupera donc aussi de la serrurerie en lien avec le nouveau système de fermeture. Une estimation a été faite, sur la base des montants indiqués. Le

VL gt

Conseil peut voter sur le siège ou renvoyer cette délibération en Commission durabilité et bâtiments, puis en Commission des finances pour validation.

M. VAUCHER observe, à la deuxième ligne du tableau répertoriant les coûts, qu'il est mentionné « local voirie et PC ». Il demande s'il s'agit du local voirie actuel situé sous l'école.

Mme le Maire le confirme.

M. VAUCHER relève qu'il existe donc un autre abri de protection civile que celui qui se trouve sous le centre communal, ce que Mme le Maire confirme.

M. VAUCHER fait par ailleurs remarquer que des centimes sont mal positionnés au niveau du total, en raison sans doute du retour à la ligne.

M. GENOUD indique que c'est la création du PDF qui génère cette erreur. Il en est pris bonne note.

M. R. STALDER ajoute que cette délibération comporte aussi une notion de temporalité. Il semblerait en effet logique de regrouper les travaux en une seule fois. Il reviendrait peut-être moins cher de faire cela rapidement.

La Présidente passe la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

DM 11-2024 – Crédit d'investissement brut pour le remplacement du système de contrôle d'accès des bâtiments communaux, pour un montant de CHF 222'000.- TTC

Vu l'exposé des motifs,

Vu le préavis favorable de la Commission durabilité et bâtiments du xxx,

Vu le préavis favorable de la Commission finances et gestion du xxx,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

1. D'accepter le crédit d'investissement de 222'000 F pour le projet de remplacement du système de contrôle d'accès des bâtiments communaux.
2. D'ouvrir au maire un crédit de 222'000 F TTC destiné au financement de ce remplacement.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de 222'000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
5. De financer ces honoraires entièrement avec les fonds propres de la Commune.

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur la délibération DM 11-2024.

Le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 11-2024 par 15 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente met au vote la proposition de voter sur le siège.

Mme HÜSLER ENZ fait remarquer que le vote sur le siège n'a pas été demandé.

La Présidente relève que cette option a été évoquée par l'Exécutif, qui a précisé que cela permettrait d'aller plus vite. Elle met aux voix le vote sur le siège.

Le Conseil municipal refuse de voter sur le siège par 7 non, 4 oui et 4 abstentions, soit à la majorité.

VL gt

La Présidente met au vote le renvoi de la délibération DM 11-2024 en Commission durabilité et bâtiments, puis en Commission des finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération DM 11-2024 dans les commissions susmentionnées par 15 oui, soit à l'unanimité.

10. Propositions individuelles et questions

Néant.

11. Divers

Sécurité

M. GARDIOL, qui prie le Conseil de l'excuser de son retard, demande si l'Opération tranquillité absences, une prestation assurée par les APM pour renforcer la sécurité pendant les vacances, a été évoquée.

Mme le Maire indique qu'elle l'a mentionnée brièvement, sans entrer dans les détails.

M. GARDIOL tient à féliciter l'Exécutif pour cette initiative. Il explique que les informations relatives à cette opération sont disponibles sur le site Internet de la commune dès aujourd'hui. Les habitants peuvent remplir un formulaire afin qu'un APM effectue un passage lors de leurs absences. Il faut signaler qu'un habitant a encore été cambriolé, cet après-midi même.

Mme le Maire souligne que c'est une preuve de plus que les cambriolages ont lieu durant la journée, et pas le soir.

12. Dossier de naturalisation n° 2023.2643 (huis clos)

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement le dossier de naturalisation n° 2023.2643.

La séance est levée à 19h36.


La Secrétaire du Conseil municipal
Véronique LEVEQUE


La Présidente du Conseil municipal
Galia TURRETTINI